



N° : 2024DM42

SERVICE : Finances
REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2024

Objet

Sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) dans le cadre du programme Eau & Climat 2019-2024.

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements communaux ou de la section de fonctionnement, d'approuver les plans de financement correspondants et de signer, le cas échéant, les conventions afférentes,

Vu l'appel à projets de l'AESN pour la gestion des eaux pluviales en zone urbaine,

Considérant la nécessité pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école Paul Cézanne,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention de 96 477,50 € auprès de l'AESN dans le cadre de l'appel à projet pour la gestion des eaux pluviales en zone urbaine,

Article 2 : De présenter le plan de financement suivant :

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Montant (HT)	Libellé	Montant (HT)
Etudes	9 835,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	96 477,50 €
Maîtrise d'œuvre	28 550,00 €	Région Ile de France	60 643,00 €
Lot 1 - V.R.D	123 197,00 €	Département Val d'Oise	35 834,50 €
Lot 2 - Aménagement paysager	114 068,00 €	Fonds propres	82 695,00 €
Coût total du projet (HT)	275 650,00 €	TOTAL	275 650,00 €

Article 3 : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu'au versement de la subvention au cas où celle-ci serait accordée.

Article 4 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 28 mai 2024

Le Maire,

Nadine NINOT